



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
<http://www.sies.fr>

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

PROMOTION DE GRADE 2013 : HORS CLASSE DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL ÉLÉMENTS DU BARÈME

Éléments du barème : Bulletin Académique n° 584 du 14 Janvier 2013 téléchargeable sur www.siaes.com

Parcours et carrière échelon au 31/12/2012	Professeurs classe normale	10 points au 7 ^{ème} échelon, 20 points au 8 ^{ème} , 30 points au 9 ^{ème} , 40 points au 10 ^{ème} et 70 points au 11 ^{ème}
	Professeurs bi-admissibles	20 points au 7 ^{ème} échelon, 30 points au 8 ^{ème} , 40 points au 9 ^{ème} , 70 points au 10 ^{ème} et 80 points au 11 ^{ème}
	Ancienneté dans l'échelon	5 points supplémentaires si 3 ou 4 ans d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon 10 points supplémentaires si 5 ans ou + d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon
	Mode d'accès au 11 ^{ème} échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 ^{ème} échelon
Notation	Note administrative sur 40 Note pédagogique sur 60	Maximum = 100 notes au 31/08/2012 <i>Si la note pédagogique n'a pas été actualisée depuis plus de 5 ans, la note moyenne de l'échelon est attribuée si elle est supérieure</i>
Qualifications et compétences, parcours et investissement professionnel, implication dans la vie de l'établissement	Niveau de qualification Titres et diplômes (non cumulables entre eux)	Bac + 2 ou + 3 : 5 points Bac + 4 (maîtrise) : 6 points Bac + 5 (DEA, DESS, Master) : 8 points Bac + 8 (Doctorat) : 10 points
	Avis chef établissement et corps d'inspection voir ci-dessous appréciation et points Recteur (de 0 à 80 points) voir ci-dessous	
Affectation en établissement ZEP, APV, Ambition réussite		10 points si au moins 5 années d'exercice en ZEP (au 31/08/2013) à condition d'y être encore en poste.

Appréciation et points Recteur :

EXCELLENT (80 points)
REMARQUABLE (65 points)
TRES HONORABLE (50 points)
HONORABLE (35 points)
SATISFAISANT (20 points)
INSUFFISANT (0 point)

Le Recteur arrête son appréciation en CAPA après avoir recueilli les avis des chefs d'établissement et du corps d'inspection (pas d'automatisme).

Avis formulés par les IPR et par les chefs d'établissement :

TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE

Quota de 20 % d'avis « Très Favorable » par évaluateur et par corps. Les avis modifiés défavorablement doivent être littéralement motivés. Les avis « Très Favorable » et « Défavorable » doivent être accompagnés d'une motivation littéraire.

Les Commissaires Paritaires Académiques du S.I.A.E.S. - SIES / FAEN sont à votre disposition.

Secrétaire Général, délégué au Rectorat tous corps : Jean-Baptiste VERNEUIL

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

1^{ère} Secrétaire adjointe, responsable TZR : Fabienne CANONGE

04 42 30 56 91 fabienne.canonge@siaes.com